

20220113-01 DP

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n°20200928-07 DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 28 septembre 2019 fixant le montant et des conditions de l'aide au transport des personnes âgées 2022,

Vu la délibération n°20200615-02 DCC du Conseil communautaire du 15 juin 2020 portant délégation d'attribution au Président,

Considérant que les dossiers de demande d'aide au transport des personnes âgées sont validés et transmis par les centres communaux d'action sociale des communes du territoire de la Communauté de communes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Conformément aux conditions énoncées au sein des délibérations en visa, il est attribué pour l'année 2022, une aide financière sous forme de tickets d'une valeur de 2 euros, dans la limite des crédits inscrits au budget, aux bénéficiaires suivants :

Civilité	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Montant de l'aide attribuée
Madame	BRANCHY	Marie Joséphe	84 place Ferdinand de Béost	01540	VONNAS	90€
Madame	LIEGEOIS	Bernadette	10 Impasse Pré-Chapeland	01540	VONNAS	90€
Madame	PERRET	Gabrielle	87 rue Georges Lafay	01540	VONNAS	90€
Monsieur	PERRET	Jean	87 rue Georges Lafay	01540	VONNAS	90€
Madame	LEHUT	Mauricette	121 Avenue des Sports	01540	VONNAS	90€
Madame	PEULET	Marie Thérèse	281 route de Namary	01540	VONNAS	90€
Madame	COUTURIER	Jeanne	260 rue de l'Europe	01540	VONNAS	90€
Madame	GRAND	Suzanne	643 route de Marmont	01540	VONNAS	90€
Monsieur	GRAND	Pierre	643 route de Marmont	01540	VONNAS	90€
Monsieur	FERREIRA	Manuel Salgado	230 rue Anne Marie Crollet	01540	VONNAS	90€
Madame	BRET - MOREL	Rolande	462 Avenue de la Gare	01540	VONNAS	90€
Madame	BABAD	Irène	30 rue Marie Claude Guigue	01540	VONNAS	90€

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20220106-20220113-01DP-AR
Date de télétransmission : 13/01/2022
Date de réception : 13/01/2022

Monsieur	DEROCHE	René	114 Rue du 19 mars 1962 La Closerie	01540	VONNAS	90€
Madame	BERTHIER	Claudette	118 Impasse du Cruet	01540	VONNAS	90€
Monsieur	DA SILVA MARTINS	Manuel	259 Route du Moulin de Vavres	01540	VONNAS	90€
Madame	DA SILVA MARTINS	Maria-Louisa	259 Route du Moulin de Vavres	01540	VONNAS	90€
Monsieur	GIVORD	René	196 Rue du 12 Juin 1944	01540	VONNAS	90€
Madame	BEAUDET	Marie-Jeanne	294 Rue des Maladières	01540	VONNAS	90€
Madame	STEFFEN	Hélène	30 rue Marie Claude Guigue	01540	VONNAS	90€
Madame	GIVORD	Lucie	196 Rue du 12 Juin 1944	01540	VONNAS	90€
Madame	BORRET	Ginette	114 Rue du 19 Mars 1962	01540	VONNAS	90€
Monsieur	BERTHIER	Christian	118 Impasse du Cruet	01540	VONNAS	90€
Madame	PICHARD	Nedja	59 Rue du Vernay	01540	VONNAS	90€
Madame	MERLE	Odette	230 rue Anne Marie Crollet	01540	VONNAS	90€
Monsieur	MERLE	Roger	230 rue Anne Marie Crollet	01540	VONNAS	90€
Madame	BAS	Régine	91 Rue Anne Marie Crolet	01540	VONNAS	90€
Madame	FAVRE	Suzanne	443 Route de Mâcon	01540	VONNAS	90€
Monsieur	FAVRE	René	444 Route de Mâcon	01540	VONNAS	90€
Madame	LAMBINET VAYER	Yvette	230 rue Anne Marie Crollet	01540	VONNAS	90€
Madame	VERON	JEANINE	114 Rue du 19 mars 1962	01540	VONNAS	90€
Madame	SURGOT	Suzanne	114 Rue du 19 Mars 1962	01540	VONNAS	90€
Madame	Pourchoux	JEANNINE	31 Rue du Docteur Perret	01540	VONNAS	90€
Madame	Beguet	ARLETTE	442 Rue de Verderant	01540	VONNAS	90€

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 06/01/2022

Le Président

Christophe GREFFET

Certifié exécutoire

Affiché le : 13.01.22

Transmis en Préfecture le : 13.01.22



Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20220106-20220113-01DP-AR
Date de télétransmission : 13/01/2022
Date de réception préfecture : 13/01/2022